

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le sept juin à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 18.06.2018

Etaient présents:

Mmes LAPERGUE Françoise, PFEIFLE Gabriela, CLARY Michèle
Mrs DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian

Etaient absents : Mmes DELTEIL Marie-Hélène, Mr BLANC Sébastien,
Mr GARDOU Jean-Luc et Mr GOUAULT Marc qui n'ont pas donné pouvoir

Secrétaire de séance : Gabriella PFEIFLE

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

Elle demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :
Délibération aménagement du bourg, plan de financement
Délibération organisation du spectacle du 11/09

Le Conseil accepte cet ajout à l'unanimité.

DELIBERATION : 2018/18

Plan de financement aménagement du bourg :

Suite à la réunion publique, et après validation du montant du projet par le Conseil Municipal, s'élevant à 92438 €HT (M.O. compris), Mme le Maire présente le plan de financement du projet :

DETR déjà acquise pour un montant de 14565€
FAST pour 15% des sommes éligibles soit 12951€
Amendes de police pour un montant de 7500€
Région pour 25% des sommes éligibles soit 21407€
Autofinancement de la commune pour 36015€
SOIT 92438€

Ce programme est inscrit au budget 2018 sur l'opération 27
Les travaux commenceront vers octobre 2018 pour s'achever en mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise Madame le Maire à procéder aux demandes de subventions et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour mener à bien ce projet.

DELIBERATION : 2018/19

Organisation de la manifestation du 11 novembre :

Mme le Maire présente un projet de manifestation pour célébrer le 11 novembre. Une exposition restant en place durant un mois sera proposée aux habitants du territoire, et un spectacle avec repas offert aux habitants prévu le 3 novembre.

Il faudra que le Comité des fêtes porte l'évènement afin de pouvoir prétendre à une subvention auprès du Département.

La commune prendra en charge le déficit restant pour environ 1500€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité pour prendre en charge le déficit de la manifestation.

DELIBERATION : 2018/20

Vente des terrains Mas de Fargues :

Mme le Maire expose au Conseil la proposition d'achat du lot 1 Mas de Fargues, deux personnes se portent acquéreurs :

- Notre locataire de l'appartement mairie Mme Delprat proposition à 13000€
- des personnes de la Bretagne Mr et Mme Vincenti pour le même montant
- Mr Bonnet de Saint Cernin

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient la proposition de Mme Delprat pour le lot n°1 et il sera proposé à Mr Bonnet le lot N° 4 pour 12000€

Questions diverses

- Le Conseil municipal désire se réunir, au village de vacances, afin de partager un repas. La date reste à définir.
- Il semble nécessaire de prévoir une réfection de voirie à Aussou juste avant le petit pont.
- Afin d'obtenir des subventions, dans le cadre de l'aménagement du Bourg, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle s'est rapprochée du Grand Quercy PETR.
- Un projet de commune nouvelle est en phase d'étude entre Sabadel-Lauzès, Sénailac-Lauzès et Orniac. Notre commune a été invitée à se joindre à ce projet de création de commune nouvelle.

Le Conseil demande quels sont les projets qui motivent cette union ?

A la connaissance de Mme le Maire, il n'y aurait pas de projet particulier.

Le Conseil ne voit pas l'intérêt de s'unir à des communes qui n'ont pas de projet, d'autant que Lentillac a des projets déjà en cours.

Il est donc décidé d'attendre une meilleure opportunité.

- Une demande de paratonnerre a été déposée à la Fdél. A ce jour nous n'avons pas de nouvelle. Il faudra relancer la Fdél.

L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23h

